



**ÉLÉMENTS DU BARÈME 2025
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

Division des personnels enseignants
du second degré (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)

✉ mouvement2d@ac-reunion.fr

ANCIENNETÉ DE SERVICE (échelon) au 31/08/24	❖x 7 points classe normale ❖x 7 points + 56 hors classe ❖x 7 points + 77 classe exceptionnelle
ANCIENNETÉ DANS LE POSTE au 31/08/2024	❖x 20 points par an + 50 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste
Bonification pour sortie anticipée et non volontaire d'un établissement classé en éducation prioritaire. <u>Bonification REP +</u> <u>Bonification REP</u>	❖ 30 points par an pour un REP+ (plafonnée à 160 points) ❖ 15 points par an pour un REP (plafonnée à 80 points) (Non cumulables avec les bonifications de sortie REP et REP+) ❖ 160 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP+ ❖ 80 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP ❖ Ces bonifications seront accordées sur des vœux larges sans exclusion de type d'établissement, de section d'établissement ou de service
<u>Bonification d'entrée dans un établissement REP+</u> <u>Bonification d'entrée dans un établissement REP</u> L'enseignant devra formuler un vœu établissement REP ou REP+ ou un vœu large spécifiant tout établissement REP ou REP+ sur la zone considérée (cumulable avec les bonifications collèges ruraux).	❖ 50 points ❖ 25 points

BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP ET AU TITRE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	❖ 1000 points ou ❖ 100 points
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ou AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE	❖ 60,2 points pour les vœux de type commune (COM), groupe de communes (GEO) ou ZR ❖ 150.2 points pour les vœux portant sur le DPT, ACA, ZRA, ZRD ❖ 75 points par enfant à charge âgé de moins de 18 ans au 31/08/23
SITUATION PARENT ISOLÉ	❖ 10 points pour les vœux de type commune (COM), groupe de communes (GEO) ou ZR, (enfant à charge âgé de moins de 18 ans au 31/08/24)
MESURES DE CARTES SCOLAIRES – sur poste en établissement – sur poste en zone de remplacement	❖ 1500 points ❖ 1200 points
BONIFICATION COLLÈGES RURAUX Les collèges ruraux : - Alsace CORRE - Thérésien CADET - Auguste LACAUSSE	❖ 100 points bonification d'entrée ❖ 100 points bonification de sortie à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste